

VILLE DE DOURGES

ARRETE MUNICIPAL N° 2026 / 360

ANNULATION D'UNE DECLARATION PREALABLE



CADRE 1 : DESCRIPTION DE LA DECLARATION	CADRE 2 : DECLARATION
Demande d'annulation déposée le 29/05/2026	N° DP 062 274 26 00057
par Madame MAHIEU Justine	
demeurant à 18, Rue Erik Satie 62119 DOURGES	
pour Travaux sur construction existante : remplacement de menuiseries, mise en peinture de façade	
sur un terrain sis 18, Ruc Erik Satie 62119 DOURGES AE 578 (248 m²)	



LE MAIRE

Vu la demande d'annulation de la déclaration préalable susvisée,
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 423 – 1 et suivants, et R 423 – 1 et suivants,
Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 27 Mars 2013, modifié le 25 Septembre 2013, le 17 Septembre 2014, et le 8 Janvier 2016, révisé le 10 Février 2017, modifié le 12 Juin 2017, révisé le 16 Février 2018, modifié le 13 avril 2018, le 7 septembre 2018, le 5 avril 2019, le 18 octobre 2019, le 30 septembre 2021 et le 28 février 2025,

Vu la déclaration préalable n° DP 062 274 26 00057 accordée tacitement le 07/06/2026,

ARRETE

Article 1 : La déclaration préalable susvisée est annulée.



FAIT A DOURGES, LE 2 juillet 2026
Le Maire

TONY FRANCONVILLE